



IDEX



Chaufferie bois de la Trocardière - Rezé (44)



2014 - 2015



La chaufferie bois de la Trocardière, inaugurée en 2014, alimente un réseau de chaleur de plus de 1250 logements, des équipements municipaux et plusieurs écoles des quartiers Château et Rezé-Hôtel de ville. Suite à des plaintes d'usagers du stade voisin et à la demande de l'opérateur de la chaufferie, Air Pays de la Loire a réalisé une étude de modélisation des niveaux de pollution.



**Cartographier les zones de retombées et quantifier les concentrations de polluants liées aux émissions de la chaufferie.**

L'étude devait aussi permettre d'évaluer les variations géographiques des zones de retombées en fonction de trois scénarios intégrant une potentielle augmentation de la hauteur des rejets.

- L'année 2014 a été retenue pour l'étude de modélisation annuelle afin de comparer des niveaux de pollution aux valeurs réglementaires fixées par les directives européennes.
- Les polluants qui ont été pris en compte représentent l'ensemble des sources d'émission rencontrées en milieu urbain : dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), particules PM10 et PM2,5, monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).
- Les zones de retombées concernaient surtout le complexe sportif Léo Lagrange, et l'effet s'accroissait en situation d'inversion des températures.
- Air Pays de la Loire a préconisé une élévation de la cheminée (de 17 à 20m) associée à une réduction du diamètre du conduit (de 0,8 à 0,65 m) afin de limiter la zone de retombées et l'impact des émissions sur les concentrations atmosphériques. Cette modification devant permettre une baisse des niveaux de pointe de NO<sub>2</sub> (jusqu'à 70%) et de SO<sub>2</sub> (jusqu'à 90%).



**Charles BUCQUET**  
Responsable technique  
IDEX

« Air Pays de la Loire a permis d'obtenir des résultats d'émissions à l'échelle du quartier de la Ville de Rezé, de vérifier les atteintes de différents seuils de conformité et de proposer des solutions d'atténuation qui ont été prises en compte avec l'élévation de la cheminée biomasse de 3 m et la mise en place d'un cône d'éjection en tête de cheminée l'année suivante. »

## INFORMATIONS CLES

- Préconisation de travaux sur la cheminée
- Diminution de la zone de retombées et baisse des niveaux de pointe
- Impact visible sur les concentrations de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>2</sub> dans le respect des valeurs réglementaires

## CONTACT

**Lucie VIDAL**

Responsable partenariats, innovation & projets

vidal@airpl.org

06 77 16 25 61



@airpl\_org



@airpaysdelaloire



Air Pays de la Loire



@airpaysdelaloire